

Contexte

La Ville de Genève met à disposition du genevamodelcars un terrain situé à la route du Nant d'Avril 72, 1214 Vernier, sur la commune de Meyrin, à l'usage exclusif d'une piste d'automodélisme.

Le club s'engage à exploiter ce terrain et ses installations en respectant la convention du 24 novembre 2015, signée par Serge de Marco et Sami Kanaan (respectivement comme Président du club et Maire de la Ville de Genève). Cette convention décrit les droits et les devoirs du club et de ses membres lors de l'exploitation dudit terrain. Une copie de ladite convention peut être obtenue sur demande motivée au Comité.

Cette charte est structurée en deux parties: la première partie décrit la vie associative du club et la seconde le règlement d'utilisation du circuit.

Table des matières

Partie 1: Vie associative	2
1.1 Vie du club	2
1.2 Intégration sociale	2
1.3 Ecologie	3
1.4 Manifestations	3
Partie 2: Règlement du circuit	5
2.1 Généralités	5
2.2 Respect de l'environnement	5
2.3 Sécurité	6
2.4 Accès hors-manifestations	7

Partie 1: Vie associative

1.1 Vie du club

Contribution des membres

Chaque membre s'engage à apporter dans la mesure de ses disponibilités et de ses moyens sa contribution aux activités du club sur le circuit (entraînements, cours, courses, travaux, entretien, etc.).

Encadrement

Chaque course voit son lot de débutants. Un soin particulier doit être apporté à l'encadrement des jeunes participant à leur première course. Un briefing particulier est organisé et une personne est désignée pour répondre aux questions des débutants.

Formation

En fonction des ressources disponibles, l'association organise des sessions de formation. Elles peuvent se présenter sous forme théorique - guides en ligne, articles, liens web - ou pratique - workshop, entraînements groupés - Ces formations ont pour but de favoriser la transmission des connaissances et les échanges entre les membres.

Image de l'association

Les utilisateurs du circuit représentent l'association. Leur comportement doit être « fair-play » et ils s'engagent à montrer une image positive de notre association et de notre loisir en général. Les pilotes expérimentés sont encouragés à aider les débutants, dans un esprit pédagogique.

Transmission des valeurs du sports

Un comportement fair-play sur et autour de la piste est attendu de la part de chacun et nous nous réservons le droit d'appliquer des pénalités aux contrevenants lors des compétitions. Il est important que ce hobby reste un plaisir. Afin de motiver les débutants, nous établissons un classement dédié ainsi que des prix spécifiques.

Fermeture exceptionnelle du site

Le club se réserve le droit de fermer la piste certains jours de l'année en cas de besoin, par exemple lors de manifestations, de courses ou de travaux. Dans ces cas, une communication sera faite à l'avance aux adhérents par les moyens d'information habituels du club.

1.2 Intégration sociale

Accès aux personnes à mobilité réduite

Notre site de Meyrin se veut accessible aux personnes à mobilité réduite. Notre container sanitaire est adapté et notre podium de pilotage possède un monte-personnes. Ce point est très important

Toutes modifications doivent être à l'initiative du comité et soumises au vote des membres. Ces modifications doivent être acceptées à la majorité.

pour nous et il intervient dans chaque amélioration ou chaque aménagement que nous faisons sur le site.

Politique sociale

L'auto-modélisme peut être un hobby dispendieux. Afin de limiter les dépenses, nous pratiquons une politique de cotisations responsable. Celles-ci sont évidemment adaptées aux juniors et aux familles, mais elles sont également revues chaque année en fonction du nombre d'adhérents et de nos frais fixes.

Une cotisation basse permet au plus grand nombre de pratiquer notre hobby dans de bonnes conditions. La cotisation du genevamodelcars est l'une des plus faibles de la région, de suisse romande et France incluses. De plus, même s'il est possible de souscrire un forfait d'utilisation à la journée ou la demi-journée, ce faible tarif de cotisation annuelle incite plus les pilotes à s'investir dans la vie associative qu'à être des utilisateurs occasionnels de la piste.

Nous nous devons également de prodiguer des conseils pour acheter juste, tout en laissant une tribune au marché de l'occasion sur notre site internet. Nous devons promouvoir l'entretien et la compréhension du matériel, ainsi que l'entraînement pour améliorer ses performances, plutôt que l'achat inconsidéré de pièces optionnelles.

Evidemment, le club veille à ne ce que ne soit fait aucune discrimination de quelque nature, par exemple sociale, religieuse, ethnique, ou de genre.

Enfin, le club souhaite développer un esprit collaboratif au sein de ses membres qui se poursuit au-delà de l'enceinte de son circuit et de ses activités intrinsèques.

1.3 Ecologie

Le club accorde une attention particulière à son impact sur l'environnement. L'utilisation de produits nocifs est limitée au maximum afin de protéger l'écosystème autour du circuit ainsi que les utilisateurs. Le club s'engage dans la mesure de ses moyens à choisir un fournisseur écoresponsable afin de limiter son impact sur l'environnement. Le recyclage est encouragé sur le site. Un container PET est mis à disposition. L'huile silicone est récupérée dans des pots en verre afin d'être éliminée correctement.

1.4 Manifestations

Nombre de manifestations

Jusqu'à nouvel avis, nous organisons 6 manifestations par an. Notre championnat se compose de 5 courses. Par ailleurs, une Coupe de Genève au format différent peut être organisée. Si le club organise une manche de Championnat National, une Course Internationale ou une Coupe de Genève, alors le nombre de manches du Championnat est réduit à 4.

Toutes modifications doivent être à l'initiative du comité et soumises au vote des membres. Ces modifications doivent être acceptées à la majorité.

Nuisances

Les manifestations sont annoncées à l'avance aux autorités compétentes. Lorsqu'elles sont acceptées, une sonorisation mobile peut être installée sur le site afin de fournir au public ainsi qu'aux pilotes les informations nécessaires au bon déroulement d'une journée de course. L'usage de la sonorisation doit se limiter aux annonces officielles et doit respecter les horaires d'utilisation du circuit.

Calendrier officiel

Le calendrier des manifestations est disponible via notre site internet. Chaque date fait l'objet d'une date de remplacement. Seule une des deux dates est utilisée. Les courses du Championnat sont organisées le week-end, généralement le samedi. La journée Découverte est organisée le dimanche afin de faciliter l'accès aux familles. Le club étant affilié à la SRCCA, nous pouvons organiser une manche du Championnat national ou international sur notre circuit. Les dates de cette manche doivent être avalisées par la Fédération et communiquées aussi vite que possible via notre site internet.

Championnat Genevois (GEMC Series)

Le Championnat Genevois (GEMC Series) est organisé pour le plaisir de ses participants. L'esprit du championnat est axé sur le fair-play et l'accessibilité au plus grand nombre. Son règlement se veut accessible aux débutants. L'inscription est libre, il est là pour permettre aux plus jeunes de goûter à la compétition. L'accès au public est libre

Coupe de Genève

La Coupe de Genève peut être organisée pour clôturer la saison selon une formule sensiblement différente du Championnat. Cette manifestation est axée sur le public, afin de faire connaître notre hobby et ses spécificités.

Journée ou Weekend Découverte

Chaque année le club organise au moins une journée découverte, principalement pour les jeunes, afin de faire découvrir notre hobby au contact des membres et du matériel. Des voitures sont mises à disposition et un circuit spécialement réservé aux débutants. Un marché de l'occasion et/ou un concours peuvent être organisés sur place et les membres sont présents pour encadrer et répondre aux questions. L'entrée est libre.

Championnat Suisse ou Course Internationale

Le Championnat national ou les course internationales ont un niveau plus élevé et sont en principe réservés aux pilotes expérimentés. Le club encourage néanmoins ses membres à y prendre part, afin de se perfectionner. Les détails de l'organisation d'une telle manifestation font l'objet d'un document séparé.

Toutes modifications doivent être à l'initiative du comité et soumises au vote des membres. Ces modifications doivent être acceptées à la majorité.

Partie 2: Règlement du circuit

2.1 Généralités

Sanctions en cas de non-respect du règlement

Toute personne utilisant les infrastructures du genevamodelcars s'engage à respecter la charte d'utilisation ci-dessous. Le non-respect de ces règles engagera des sanctions pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion du club.

Appareils autorisés sur le circuit

La piste est strictement réservée à l'utilisation de modèles radiocommandés électriques roulants d'une échelle 1/16 à 1/8. Les modèles doivent être obligatoirement utilisés en zone balisée. Les véhicules ne doivent pas comporter d'arêtes saillantes ou tranchantes ou d'autres éléments pouvant entraîner des blessures. L'utilisation de tout autre type de véhicule y est formellement interdite telles les voitures radiocommandées à essence, les mini-motos, les motos, les vélos, ou les trottinettes par exemple.

L'utilisation de drones, ou d'autres appareils volants radiocommandés ou autonomes est strictement interdite, la zone se trouvant à moins de 5 km de l'aéroport de Cointrin.

Respect des autres

Tous les utilisateurs se doivent d'être respectueux les uns des autres sur l'ensemble du site. Le monte-personnes est réservé aux personnes à mobilité réduite.

Parking

Un parking P+R payant est situé à côté de la piste. Les membres sont tenus de respecter les règles d'usage de ce dernier. Le parking sauvage n'est pas autorisé.

2.2 Respect de l'environnement

Utilisation de produits chimiques

L'utilisation de traitements à pneus, nocifs pour la santé et l'environnement, est interdite dans l'enceinte du circuit. Une utilisation ponctuelle peut être accordée par un membre du comité, mais elle doit faire l'objet d'une demande motivée écrite.

Pollution des sols

La piste peut être préparée uniquement avec une solution d'eau sucrée (eau claire + sirop alimentaire). Le club met à disposition une machine permettant de préparer le circuit. Tout traitement chimique ou autres boissons sucrées que du sirop alimentaire dilué sont interdits.

Toutes modifications doivent être à l'initiative du comité et soumises au vote des membres. Ces modifications doivent être acceptées à la majorité.

Energie

L'électricité est disponible sur le site. Les branchements électriques sont soumis aux normes de sécurité standard.

Déchets

Les infrastructures doivent rester propres, chacun se doit de nettoyer sa place et ses environs après utilisation. Pendant les manifestations, des poubelles sont à disposition, ainsi qu'un container PET. L'huile silicone est récupérée dans des pots en verre afin d'être éliminée correctement. Il est interdit de disperser ses déchets directement sur le sol. En dehors des manifestations, les utilisateurs de la piste sont priés de reprendre leurs déchets avec eux en partant. De petits sacs poubelles sont en libre service.

Eclairage

L'installation d'un éclairage extérieur est interdite sur le site. L'utilisation de la piste est diurne uniquement, selon les horaires officiels (voire document annexe ou site web).

Bruit

Notre piste est dédiée aux modèles électriques, dont le bruit est faible. Aucun système de sonorisation ne peut être utilisé en dehors des manifestations officielles.

2.3 Sécurité**Assurance**

Toute personne utilisant le site doit disposer d'une assurance accident personnel. Pour des raisons de sécurité, les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte chargé de leur surveillance.

Responsabilité en cas de mauvaise utilisation

En cas d'accident dû à une mauvaise utilisation des infrastructures, l'association du genevamodelcars se décharge de toute responsabilité.

Dégâts

En cas de dégâts, le comité doit être prévenu dans les plus brefs délais afin de pouvoir prendre les dispositions qui s'imposent.

Directives d'installation

Les personnes sur le site doivent respecter les directives d'installation. Les stands peuvent être installés autour du circuit, dans les zones décrites sur le plan du site.

Charge des accus

Les accus au lithium ou autres doivent être chargés dans des sacs conçus à cet effet. Seuls les accus rigides ou pourvus d'une coque sont autorisés sur le circuit

Toutes modifications doivent être à l'initiative du comité et soumises au vote des membres. Ces modifications doivent être acceptées à la majorité.

Respect du balisage

Les barrières, cônes, vibreurs, banderoles et autres installations de sécurité doivent être respectés.

Matériel anti-incendie

Des seaux de sables sont mis à disposition dans les stands pour parer à un quelconque départ de feu.

Mesures exceptionnelles

Le comité exécutif peut décider de mesures exceptionnelles concernant la sécurité du site. Ces mesures doivent être justifiées par le contexte, présentées aux utilisateurs aussitôt que possible et affichées dans l'enceinte du circuit. Le non-respect de ces mesures engagera des sanctions similaires au non-respect du présent règlement.

2.4 Accès hors-manifestations**Demande d'accès**

L'accès au circuit est réglementé par le genevamodelcars, en conformité avec la convention de la Ville de Genève. L'accès n'est pas automatique pour tous les membres. Les membres du club ont la possibilité de faire une demande d'accès. La demande est examinée par le comité et peut être acceptée, refusée ou différée.

Horaires

Notre circuit suit le cycle des saisons. Il est fermé en principe (selon décision du comité) de novembre à mars inclus, sauf conditions météorologiques exceptionnelles. Ses horaires d'ouverture sont adaptés en fonction de la période de l'année, afin d'utiliser ce dernier pendant la journée, en minimisant les nuisances pour les riverains. Le dimanche bénéficie également d'un horaire adapté, dans la même optique. Les utilisateurs s'engagent à respecter les horaires d'accès de la piste définis par le comité et consultables sur le site Internet du club.

Fermeture du site

Les membres quittant le terrain doivent s'assurer que les installations sont bien fermées et verrouillées.

Condition d'accès des visiteurs

L'accès aux pilotes visiteurs est autorisé lorsqu'un membre est présent sur le circuit. Celui-ci est alors responsable de présenter et de faire respecter cette charte aux pilotes visiteurs présents si nécessaire, et de percevoir la taxe visiteurs définie ci-dessous.

Taxes visiteurs

Des taxes visiteurs s'appliquent aux personnes venant pratiquer le hobby sur le circuit et n'étant pas membre. Le tarif est proportionnel à hauteur de 20 CHF pour la journée, 10 CHF pour la demi-journée. Les juniors bénéficient d'un rabais de 50%.

Toutes modifications doivent être à l'initiative du comité et soumises au vote des membres. Ces modifications doivent être acceptées à la majorité.

Session d'essai

Le visiteur débutant se présentant pour essayer le circuit avec son modèle peut le faire gratuitement. Lors de sa deuxième visite, il devra s'acquitter de la taxe visiteurs, ou s'inscrire au club. Si un visiteur décide de s'inscrire et roule alors gratuitement, il a une semaine pour s'inscrire sur le site internet du club, sans quoi le club sera en droit de lui réclamer la taxe visiteurs due. Les taxes visiteurs perçues avant une potentielle inscription au club ne sont pas remboursées.